

Résolution sur la Composition et le Renouvellement du Mandat du Groupe de Travail sur les Populations/Communautés Autochtones en Afrique - CADHP/Res.81(XXXVIII)05

déc 05, 2012

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, réunie en sa 38ème Session ordinaire à Banjul, Gambie, du 21 novembre au 5 décembre 2005 ;

Rappelant sa Résolution Réf. ACHPR/Res.65 (XXXIV) 03 sur l'adoption du Rapport du Groupe de travail sur les Populations/Communauté autochtones adoptée à sa 34ème Session ordinaire tenue à Banjul, Gambie, du 6 au 20 novembre 2003;

Rappelant que la Commission Africaine a créé un groupe de travail composé de six membres, dont deux de la Commission Africaine ;

Notant que la Commission Africaine a confié au Groupe de travail un mandat pour une période initiale de deux ans ;

Considérant que le mandat initial de deux ans du Groupe de travail vient à expiration à cette 38ème Session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

Se félicitant de l'assistance continue apportée par le Groupe de travail international sur les Affaires indigènes (IWGIA) aux activités du Groupe de travail de la Commission Africaine ;

Reconnaissant le travail accompli par le Groupe de travail au cours des deux dernières années de son mandat ;

Reconnaissant en outre l'importance de l'œuvre du Groupe de travail dans la promotion et la protection des droits des population/communautés autochtones en Afrique, ainsi que la nécessité de permettre au Groupe de travail de poursuivre son mandat ;

Décide de :

- renouveler le mandat du Groupe de travail pour une période de deux ans à compter du 5 décembre 2005 ;
- désigner le Commissaire Kamel Rezag Bara, Président du Groupe de travail ; et
- désigner le Commissaire Musa N. Bitaye membre du Groupe de Travail.